M. le président dit qu'en passant à M. Magny ces termes qui intéressent l'industrie de la Chambre de Roubaix-Tourcoing et lui accréditer un appui financier.

La Chambre donne acte à son président de la communication et exprime de nouveau le regret de ne pouvoir dans l'obligation, faite du numéro, de prolonger un appel à une œuvre utile au commerce.

Chambre de Commerce Française à New-York. — Une lettre de M. le ministre du commerce annonce la fondation d'une chambre de commerce française à New-York.

La chambre décide de livrer cet avis à la publicité en attirant plus particulièrement l'attention des négociants et industriels entretiennent des relations d'affaires avec New-York.

Les expertises à l'exportation. — M. le président donne lecture de la lettre relative qu'il a reçue en réponse aux observations présentées par la chambre de commerce sur les indications d'un négociant de la ville, à propos des expertises à l'exportation.

Paris, le 2 avril 1896.

Monsieur le Président,

Vous avez fait l'honneur de m'écrire au sujet du récent article d'un journal anglais de *Bradford* relativement à l'expédition de certaines cas de contestation avec la douane. l'exportateur anglais, s'il a pris soin de laisser en entrepôt la marchandise en litige, paraît en la faculté de demander, par voie diplomatique, appel de la décision des experts.

Cette information n'est pas exacte. Les décisions des experts lignes sont définitives, sans appel, et il n'est en aucun cas dérogé à ce principe posé par la loi du 7 juillet 1881.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le conseiller d'Etat, Directeur Général,
G. PALLAIN.

Projet de loi sur les accidents. — La Chambre de Commerce renvoie à l'examen de sa commission spéciale le texte adopté par le Sénat pour le projet de loi sur les accidents.

Le rapport sur cette question sera présenté à la prochaine séance.

Service téléphonique de nuit. — M. le président dit que le service de nuit fonctionne bien dans le département du Nord. Vers Fives et Lille, les journaux avaient rapporté qu'on avait tenté vainement d'obtenir la communication téléphonique pour réclamer du secours.

Comme il s'agissait là d'un fait ayant une grande importance pour l'industrie, M. le président s'est fait à une enquête de laquelle il résulte qu'on avait répondu du bureau central à la demande de communication, mais assez tardivement.

Ces retards proviennent de ce qu'on avait employé au service de nuit, ces employés se tient au rez-de-chaussée tandis que les téléphones sont installés au second étage. Il s'en suit qu'on a été obligé, pendant quelques jours, de monter quelques employés devant se rendre à l'étage et rechercher les téléphonistes.

Le seul moyen de parer à ce grave inconvénient est de doubler le service téléphonique et téléphonique de nuit.

La Chambre de commerce discutera une demande dans ce sens sera adressée à l'administration municipale et à l'administration des postes.

La question du Conditionnement. — M. le président informe la réunion que le Conseil municipal n'a pas cru, en raison du terme prochain du son mandat, se prononcer sur la demande de participation de la Chambre de commerce dans le conseil de la Condition publique.

M. le Président ajoute que, sur ces entrefaites, un groupe de négociants s'est formé et est en train de fonder une société anonyme pour l'exploitation d'un conditionnement.

Le but poursuivi par cette société est d'établir une forte réduction sur les tarifs du conditionnement qui devient, en fait, un impôt trop lourd et qui ne sert que très petit nombre de négociants. Cette société entend réserver, sur les recettes brutes, une part à la Chambre de Commerce du fait par le ministre de s'occuper d'environ utiles au commerce et à l'industrie.

Le conseil d'administration serait composé par moitié de membres de la Chambre de commerce et employeurs de la société qui prêta parmi eux, le président ajoute qu'il apparaît que le capital est assuré et au-delà par une cinquantaine de négociants et industriels.

Il lui a été fait part de deux sommes des employeurs qu'il communique officiellement à la Chambre.

Le projet paraît sérieux, mais la Chambre de commerce déclare qu'il ne pourrait y être donné suite et que les membres de la Chambre n'y seraient actuellement pas pas qu'après qu'une demande de participation en serait pas après par elle.

Cette est donné de la communication.

Les Expositions. — La Chambre de commerce approuve les comptes de l'exercice 1895 et les budgets 1897 pour la Chambre et la Bourse de commerce.

La séance est levée à 5 heures 45.

Plainte

M. Henri Pontville, conducteur de machine à la coopérative, rue de Roubaix, est venu se plaindre d'avoir été l'objet de faits de la part de M. Jules Tiffen, manufacturier, rue de Lille.

Ce dernier s'en est pris à lui, le menaçant de coups de canne et de mettre la lumière électrique diminuant, intensité par moment.

Pontville objecte que pendant que le moteur fonctionnait le plein mécanique, il ne pouvait en être autrement, puis il prie Turpin d'avoir à le laisser tranquille.

Le dernier était sans doute de vous avec humeur en présence des premiers résultats des élections et il cogna sur le conducteur.

LILLE

L'incendie de la rue de Bouvines

Un sinistre causé par l'incendie de la filature de MM. Barrois frères, rue de Bouvines, se montant à 300,000 fr.

Le chômage de 200 ouvriers et ouvrières de la filature Barrois, durera environ sept mois, dont-à-dire le temps nécessaire pour la reconstruction des bâtiments incendiés.

La pompe de gymnastique a été refondue dimanche à 9 heures du matin. La moitié de la filature est incendiée, les salles des machines et des générateurs sont détruites.

UN EX-FRÈRE VOLEUR

L'importante maison de confections Mullié et Tesse, rue de Paris, vient d'être victime d'un important abus de confiance. Voici les faits :

Il y a deux ans, MM. Mulié et Tesse prenaient comme caissier et gardien de leurs magasins, un nommé Claude Mivelsane, âgé de 50 ans environ, ex-frère à barbette.

Ce individu, qui est marié, est un catholique pratiquant, cela se comprend : il portait un cierge à Saint-Sauveur, allait à la messe tous les jours et communiait régulièrement le dimanche. Aussi avait-il toute la confiance de ses patrons, car il les représentait sur la moralité de ses employés.

Le choix des négociants avait très mal réussi comme on va le voir.

Depuis trois mois environ les employés aux expéditions s'aperçoivent que des paquets contenant des colis avaient préparés pour les clients.

Les patrons avertis étent surveiller leur personnel et le contrôler.

Plainte fut portée devant M. Des Vallons, commissaire central qui organisa une surveillance autour de la maison. Des agents de la sûreté étaient en permanence devant la maison de MM. Mulié et Tesse dont une issue est ménagée sur la rue Ban-de-Wedde. C'est la que loge le concierge.

Depuis lundi, les agents n'avaient remarqué rien d'anormal, mais dans la nuit de samedi à dimanche, vers minuit, ils virent deux hommes sortir de la maison du concierge, munis de gros paquets et entrer chez M. Leroy, colporteur et cabaretier, 45, rue Ban de Wedde, juste en face de la loge de Nicolaus.

Les agents descendirent précipitamment de leur poste d'observation, mais ils ne purent mettre la main sur les voleurs.

Seulement, ils avaient parfaitement reconnu les cambrioleurs. C'étaient Leroy et Nivelsane.

Ils prendient compte à M. Bassenty, commissaire de arrondissement. Se service a la permanence du quartier de leur observation.

Ce dernier faisait arrêter et incarcérer les individus désignés malgré à 4 heures. Nivelsane au 5e arrondissement et Leroy au 4e, afin qu'ils ne puissent communiquer ensemble.

Interrogés séparément, Leroy a déclaré qu'il achetait des marchandises à Nivelsane et qu'il avait des factures s'élevant en totalité à près de deux mille francs.

On croit que le préjudice causé à MM. Mulié et Tesse dépassera cinq mille francs. Ce n'est pas tout : il paraît qu'une affaire de confiance a été abus de confiance et que Nivelsane ne serait pas, en l'occurrence, coupable de jouer un rôle actif.

Ajoutons que Leroy est marié et père de plusieurs enfants.

LE NORD

DOUAI

Un homme écrasé à Sin-le-Noble

Un homme d'équipe de la gare de douai, Félix Ségard, âgé de 27 ans, habitant Sin-le-Noble, voulant revenir à Douai pour reprendre son travail, glissa du marchepied du train. A ce moment, arrivait un train de marchandises qui atteignit Ségard et le renversa. Il fut recouvert sur la voie et écrasé. Ségard laisse une femme et un enfant.

PAS-DE-CALAIS

CALAIS

Vilaine Affaire

Jeudi dernier, vers deux heures du soir, un individu âgé de quarante ans environ, habitant Escoeuilles, canton de Lumbres, cherchait du travail dans les environs de Bouquehault, quand arrivé sur la plaine communale de cette localité, il aperçu une jeune fille nommée Carbonnier Sophie, âgée d'environ quatorze ans, qui soignait des vaches; celle-ci mangeait, il lui a demandé un morceau de pain, car il n'avait pas mangé depuis quelques jours.

L'enfant fut prise de pitié et donna au vagabond une partie de sa collation, il s'assit à côté de la gardienne de vaches, et l'embrassa. Cette dernière se débattait, il se lira sur elle à des attouchements obscènes.

Le père de la pauvre enfant qui habite Bouquehault, informé de cet attentat, il le vampire en fuite. Il a été reconnu pour être un nommé Turlutte Auguste, de la commune d'Escoeuilles, veuf depuis peu, et ayant deux enfants.

Turlutte a été arrêté par le bâta ; la gendarmerie, prévenue aussitôt, s'est rendue sur les lieux pour faire une enquête, mais personne n'a pu donner la direction qu'a pris cet individu ; on croit cependant qu'il est retourné chez sa mère qui habite Escoeuilles.

La gendarmerie pourrait activement ses recherches.

CONSEIL PRÉCIEUX

En faisant une consommation quotidienne et régulière d'Eccossine du **Docteur RANYULF-TURLEIN** on peut braver les temps froids et humides et éviter bien des maladies.

Le produit ayant été, en effet, préparé avec du vieux vin de RANYULF et le meilleur QUINQUINA.

C'est pour cette raison que le corps médical le recommande si chaleureusement.

Expédition directe par caisses de 12 et 25 litres au prix de fr. 2,50 le litre, prix à Bordeaux contre remboursement. TRILLES et FILS.

LA PÊCHE
en eau douce

J'ai reçu cette semaine deux numéros du Réveil national de Douai qui contiennent un long article intitulé :

Une visite à l'établissement piscicole de Tréon.

Je ne puis reproduire cet article pourtant bien intéressant, mais il est de mon devoir d'en citer les passages ayant trait à M. Jousset de Bellesme, afin de désavouer ce dernier et démontrer que le Réveil pas seul a lui accorder confiance et sympathie.

M. Pillier me pardonnera ces emprunts et M. Jousset de Bellesme ne m'en voudra pas si je blâme sa modestie en excitant les éloges qui contient le *Réveil national*.

M. Pillier critique avec raison le système d'éclosion utilisée à Tréon.

L'appareil de Tréon à grandes dimensions est défectueux, l'eau qui arrive aux derniers grandins est contaminée par la respiration et les déjections des malvenus des premiers grandins.

La pollution, bien que minime pour chaque œuf s'aggrave quand elle provient de milliers d'œufs et que dernier doit être exposé aux conditions des autres.

La mortalité des alevins de M. Jousset de Bellesme, je cite en abrégé et M. Pillier, afin de faire saisir ce qui se passe sur les appareils à gradins donne la responsabilité aux éleveurs.

Supposons une maison composée de plusieurs étages, habités chacun par une famille, et que, par raisons d'économie, l'étage supérieur seul, soit pourvu d'eau potable, que les habitants des étages de plus en plus inférieurs soient condamnés à se servir de l'eau ayant déjà servi aux usages domestiques des habitants de l'étage supérieur et ainsi de suite, en supposant que le nécessaire ne vient de leur réservé aux habitants du rez-de-chaussée, ils pourraient résister longtemps à l'infection?

Le mort descendant à la loi, des proportions multiples et n'épargnerait que les habitants de l'étage supérieur, et toutefois ils pourraient se préserver des maladies pulmonaires produits par l'infection d'un bas.

Cette image des appareils à gradins n'est pas faite pour engager les pisciculteurs à les employer, n'est ce pas ?

Voici comment, dans un autre passage, M. C. Pellier apprécie M. Jousset de Bellesme :

« Je veux pour la circonstance emprunter quelques lignes sortie de la plume d'un praticien de grand talent, il y a quelques jours seulement. J'ai nommé M. Jousset de Bellesme, notre sympathique et obligeant président d'honneur, lieu qu'il ne m'y est pas autorisé, j'espère qu'il voudra bien me pardonner cette citation. Il est pour la protection de l'insecte dans ses formes littéraires et scientifiques, qu'un certain écrivain, ne dans l'arrondissement de Douai et aujourd'hui rédacteur d'un journal de pêche à Paris, lui décrira souvent en les faisant passer pour ses œuvres personnelles. »

Enfin, M. Pillier termine son article en faisant remarquer le développement si considérable des Sociétés de pêche et de pisciculture ainsi l'on résultats obtenus depuis 20 ans et dont il attribue au moins une grande part à M. Jousset de Bellesme qui, dit-il, en a fait l'objet de sa carrière, encore que notre Société même a contracté une dette de reconnaissance, qui est encore loin d'être amortie et est honne.... je ne reproduirai pas son nom, encore moins les lecteurs le devineront.

On voit bien à quel mobile obéissent les pêcheurs et pisciculteurs qui ne méritent leur sympathie à M. Jousset de Bellesme et avouent lui devoir de la reconnaissance.

Il serait plus difficile à ses détracteurs de donner les raisons de leurs attaques.

Je n'admets qu'une seule rivalité entre les sociétés quelles qu'elles soient : celle de faire mieux que les autres.

Cette ambition serait bien vue de tous et tous en profiteraient. En même temps cette lutte loyale, cette émulation, permettraient aux pêcheurs d'être en bons termes avec les sociétés parisiennes et de leur créer bravo et merci à chaque succès.

Les pêcheurs prétéraient de beaucoup cette attitude et j'espère qu'on le comprendra à Paris.

La lane rousse bat son plein, le temps reste dur, comme on dit.

Ce mardi vent soufflé toujours plus qu'il ne faudrait et c'est à peine s'il quitte s'il quitte le Nord pour y revenir bien vite.

Naturellement la fraye ne se fait pas et ne se fera pas tant qu'il ne fera pas plus doux.

Les pêcheurs qui ont la chance d'avoir des étangs formés à leur disposition y vont quand même, mais les friteuses sont rares.

Au Grand-Carré, pourtant si poissonneux, c'est à peine si les pêcheurs trouvent à donner la mesure du jour. Les novices Tout ce qu'on peut faire, c'est prendre alors que ceux qui pourraient faire leurs professeurs, restent bredouilles.

Les pêcheurs sont grugés doublé le cap de la lane rousse, accorde quelques jours où nous pourrons espérer un temps plus clément, on temps de Mai. Jusqu'à présent nous avons eu un temps de mars et de meilleur.

Il faut se remet en mémoire ce vieux dicton Normand :

Quand marz fait l'avril
Avril fait l'mai.

En attendant nous réclamons avec raison nos 20 degrés de mars.

***

Mai, c'est le mois fleuri, c'est le mois chanté par les poètes. Les pêcheurs, au contraire, ne peuvent en goûter les charmes.

Plus le temps est beau, plus la campagne est agréable et plus grande est la privation qui lui est imposée de par la loi qui ferme la pêche même à ceux qui le pêchent.

Il pourtant la ligne ne peut dépeupler une rivière. Cela on le sait bien.

Ce qu'on sait bien aussi c'est que la fermeture n'atteint pas les destructeurs.

Pour les braconniers il n'est ou contrairé une prime. Habitués à être en défaut que leur importe que la pêche soit fermée ou non.

En bonne conscience, le poisson était rare se vend mieux. N'est-ils pas le certificat d'origine qui leur permet de vendre un poisson frais ? Que peut-il vouloir aussi c'est pour eux le temps bénit.

Le pêcheur à la ligne, l'amateur, a le renvoyons de voir pourquoi on le maintient en fermeture, tandis que ceux qui ont pour mission de faire exécuter la loi se donnent la peine de jeter un coup d'œil sur la pêche.

Est-il possible de voir un égoïsme pareil autant d'ordres, d'infraction ?

Le braconnier peut se moir qui remplace l'eau ne vient pas de loin.

A quelques kilomètres en amont de Lille la Deûle est propre et poissonneuse. Il prend à ceux qui peut voir en ce moment, ou du moins en les voyant, la saisons dernière, des milliers de poissons morts, arrêtés vers le pont d'Hanbourdin.

La fermeture a oublié de les protéger. En voilà une la fraye ne préoccupe pas.

Et dire que tous les ans il en est de même !

En effet. Les agents ne surveillent rien du tout. Les pêcheurs peuvent vexiller, y voir clair comme la lune et les tirant désignés des cours d'eau pendant deux mois, au profit de l'abreuvoir de ces gloutons pour débarrasser leur de ses habitants encore des fâcheux qui en vanant mourir à la surface, annonce qu'un ulcère est proche.

Allons, Monsieurs les représentants de la loi, un peu de logique, s'il vous plaît et un coup d'œil là où vous savez.

***

Domain réunion du comité, à huit heures et demie au siège social.

C. DELALYS

***

Le Syndicat des pêcheurs vient de verser trois primes de cinquante francs chacune aux agents qui ont opéré une saisie contre les braconniers qui ont été sévèrement à Cambrai à des dommages-intérêts que nous avons obtenu même une de ces primes.

Empoisonnez pour plusieurs milliers de francs de poisons et on payer qui est sous, c'est une prime à recevoir.

VARIÉTÉS

UNE RÊVEUSE

Elle avait grandi simplement, élevée d'une façon routinière et monotone par son père et sa mère. C'étaient de petits bourgeois paisibles, sans désirs, sans vices, dont la vie avide et droite, ressemblait à une grande route uniforme et morne, sans gaieté ni soleil.

Ils l'avaient baptisée Angèle, en une prévision de ce qu'elle serait un jour douce, pure et blonde comme un ange.

A mesure que les années passèrent, ils écartèrent plus soigneusement de son esprit d'enfant toute apparence de réflexion trop hardie, toute pensée d'étude du monde, enserrant son petit renoncement dit entrayes du banal et du convenu ; qui lui fait en général, le fond de l'éducation fémininé. Ils parvinrent en quelque sorte à créer un cerveau aux claroyances de la vie, sous le bandeau serré de cette même éducation fausse, où d'autre moins de préjugés reçu que de préjugés. Et il parlois dans l'éveil de sa jeune intelligence, alerte et souple, prête à se pencher sur les mystères de la société, elle exprimait un étonnement et questionnait sa mère, celle-ci lui fermait invariablement la bouche avec cette phrase très simple, qui la dispensait de toute explication et de toute réponse à fournir quelle qu'elle fut, pour la médiocrité de son optique intellectuelle : « Cela ne regarde pas les petites filles ».

Le père approuvait doucement, toujours de l'avis de sa femme ; et tous deux sentaient grandir en leur conscience l'intime confiance qu'ils avaient de remplir leur devoir d'éducateurs, d'être des parents soucieux du bonheur de cette enfant dont ils étaient fiers. Au reste, partout autour d'eux, dans le voisinage, l'étroit cercle de leurs relations, tout semblait d'Angèle « Quelle charmante jeune fille, douce et bien élevée ! »

Et, parfois, de plus, un nature songeuse et tendre, dont le jugement et la pénétration, ainsi garantis par les ciseaux de la prudence paternelle et maternelle, aboutissaient logiquement à une conclusion qui, du moins, ne blessait pas les mains. De sorte que, réduite aux seules ressources de son imagination, elle comprenait la vie comme un rêve sans fin, éternellement plaisant et cher. Et si, quelque fois, un soudain « pourquoi ? » surgissait dans son esprit troublant un instant sa quiétude, elle cherchait, s'ingéniait à résoudre seule le problème ; mais en l'inférieur, bien sérénité de son âme, elle n'en tirait jamais que des conclusions souriant à ses espoirs.

Elle s'était fait de l'existence qui serait la sienne un tableau si charmant et si plein de vision rayonnante et pure, dont nulle soulliant n'éteignait l'éclat. En attendant, elle vivait aussi peu que possible, ne connaissant aux matérialités de la vie que ce qu'elles avaient d'absolument inévitable. Elle passait des journées entières, immobile en quelque coin, bâtissant des romans, la pensée troublée à la poursuite de chimère, la tête pleine de choses fantastiques et toute fleurie de songes de jeunesse.

L'Amour ! Il devait être l'éblouissement suprême de son rêve, le bonheur profond. Il apparaîtrait un jour, celui qui ferait lever l'aube éternelle et nouvelle sur sa tête ; il apparaîtrait, et elle serait alors, elle saurait, elle aurait reconnaître... Et ce serait des joies sans fin, une suite d'heures bénies, de moments ardents qu'à schéganaient de tendres nuits... Il serait paré d'une grâce légère et savante, il lui apporterait cette chevaleresque tendresse, respectueuse et galante, telle qu'en montraient à leur dame, les nobles seigneurs d'autrefois. Il aurait leur allure aussi, ce pas décidé et triomphant qu'ils prenaient pour aller au rendez-vous, quand minuit sonnait par les rues noires. Et dans les soirs enfarinés d'août, sous les ombres du mail et des bosquets, couché à ses pieds en une pose d'humble prière, le long des plis droits de sa robe, il lui dirait des douceurs infiniment chastes, et lui baisserait le bout des doigts. Dans ces instants divins, le ciel serait plus suave et les astres plus chiers.

Mais, il arriverait qu'au paroxysme d'extase de la sûreté vision, une voix vint le rompre brutalement, en faisant frissonner Angèle de désillusion et de chagrin. C'était sa mère qui, de la cuisine, criait avec impatience : « Tou pero va rentrer... mois donc le couvert ».

Alors, elle se levait avec un soupir, et, docile, obéissait.

Mais elle aimait rêver, surtout dans les calmes nuits étoilées, dans leur pureté vierge. Et, cependant d'un émoi si intense, qu'elle se sentait parfois défaillante, comme d'une soluptè trop forte qui l'amait brisée. En ces moments, elle obéissait à des élans éperdus qui lui faisaient sortir ses bras affolés et suppliants vers ce bonheur dont la prescience l'étouffait, dont lui parlait en ce ciel magique, et qu'elle sentait prochain...

Or, un soir que seule et rentrée en sa chambre, après le baiser d'adieu à ses parents, elle s'était accoudée à la fenêtre pour rêver, avec le fort argenté de la splendeur limaire, un frémissement de cordes fines, les soupirs ailés d'un violon frappaient soudain ses oreilles. Puis, bientôt des paroles s'entendirent, mêlées à l'harmonie de l'instrument, au chant des notes, d'où notre douces, émues et tendres, cruelles et bondissantes dans l'air pur de la nuit. Elle reprit une de ces antiques romances d'amour où la même phrase passionnée revient à chaque mesure, faite des mots, tendre et mélancolique, qui doivent éternellement troubler les pauvres âmes palpitantes des jeunes femmes.

Angèle écoutait, grisée d'enthousiasme et d'émoi, prête à tout, prête à tout, prête à tout